

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 11 JUIN À 18 HEURES

Centre administratif de la CUS – Bureau du Président - STRASBOURG

Présents : M. Jacques BIGOT, M. Bernard FREUND, M. Claude KERN, M. Jean-Marc WILLER

Absents excusés : Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, Mme Danièle MEYER, M. Roland RIES, M. Justin VOGEL, M. Etienne WOLF

Absents : M. Alain JUND

23-2013 Modification n°2 ZAC de l'Etoile

Description de la demande

Le service de la planification territoriale de la Communauté urbaine de Strasbourg a transmis a transmis, pour avis, au Syndicat mixte pour le SCOTERS, le dossier de modification n°2 de la ZAC étoile à Strasbourg soumis à enquête publique du 8 avril au 13 mai 2013.

Le site de l'Etoile se situe en limite sud du centre historique de Strasbourg, dans une zone d'anciens glacis militaires, entre le cœur dense de l'agglomération et le quartier périurbain de Neudorf. Elle est délimitée :

- au nord par le bassin Dusuzeau et le bassin d'Austerlitz
- au sud par la rue du Grand Couronné ainsi que par la rue de Nomeny
- à l'est par le passage Louise de Vilmorin, la route du Rhin et le cimetière St Urbain
- à l'ouest par la rue de la 1ère Armée et le bâtiment du Centre administratif de la CUS

Sur le fond la modification porte sur :

- la possibilité de reconstruction de la maison existante à l'angle de la rue du Polygone avec la rue de Nomeny
- la suppression de l'interdiction d'utilisation du bardage métallique pour les façades
- la limitation de la hauteur des émergences techniques en toiture à 2,50m.
- la suppression des accès vers les parkings souterrains depuis la rue du Polygone pour des raisons de sécurité
- une évolution du programme des équipements publics

Sur la forme la modification porte sur des aspects règlementaires mineurs.

La demande au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS

Le projet urbain de l'Etoile représente un enjeu important pour le développement urbain de la Communauté Urbaine de Strasbourg. Inscrite dans une politique générale orientée vers la mixité urbaine, l'opération avait dès 1995 comme objectifs de créer un espace de transition entre l'hypercentre de Strasbourg et les quartiers denses du Sud, tout en donnant une identité forte au quartier lui-même, grâce notamment à la mise en place de fonctions urbaines différenciées.

*Le Bureau syndical
Vu l'avis de la commission compatibilité
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

décide de faire part de l'avis suivant :

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, la demande de modification n°2 de la ZAC Etoile n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le **20 JUIN 2013**
La publication le **20 JUIN 2013**
Strasbourg, le **20 JUIN 2013**

Le Président
Jacques BIGOT

